

Axe 2-2 Gestion des risques au titre de l'ANDPC

Type d'action :

Action labélisée ANDPC

Critères de validation de l'action :

- Programme dument enregistré ANDPC
- Respect des orientations triennales prioritaires
- Pas de prévalidation par le CNP

Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de formation

Périodicité :

- Pas de maximum sur la période

Références de l'action :

- HAS : Développement professionnel continu. Méthodes et modalités de DPC : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc
- Gestion des risques en équipe : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807722/fr/gestion-des-risque-en-equipe
- Réglementaire :
[Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé](#)
[Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé](#)
- Autres :
<https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025>

Catalogue :

- [Site ANDPC](#)

L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

2.1. Évaluer et auto-évaluer ses pratiques afin de les rendre conformes et adaptées

- Apprendre et utiliser des méthodes en auto-évaluation critique pour identifier les forces et les domaines d'amélioration dans la pratique professionnelle.
- Apprendre à utiliser des outils et des méthodes d'évaluation des pratiques, et à mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la conformité et l'efficacité.

2.2. Assurer la conformité aux recommandations des bonnes pratiques de la profession ou de sa spécialité

- Comprendre et interpréter les dernières recommandations et bonnes pratiques pour la profession ou la spécialité spécifique.
- Vérifier la bonne application et s'exercer à mettre en œuvre les recommandations dans des scénarios de pratique réels pour garantir une mise en œuvre efficace.
- Apprendre à appliquer des principes de santé environnementale et d'éco-responsabilité afin de promouvoir des pratiques durables et sécuritaires

2.3. Intégrer et mettre en œuvre les référentiels qualités adaptés à la profession ou sa spécialité

- Acquérir des connaissances sur les référentiels de qualité pertinents pour la profession ou la spécialité et comprendre leur application pratique.
- Maîtriser l'intégration de ces référentiels dans la pratique quotidienne pour améliorer la qualité et l'efficience.